



**BUREAU D'ETAT CIVIL
ANGRE-DJOROGOBITE 2**

ACTE DE MARIAGE

N°/SG/DSA/SDECP/

MARIAGE DE

ET

EPOUX

CNI/PASS OU PC.

N°

Du

Dél a

B.P

EPOUSE

CNI/PASS OU PC.

N°

Du

Dél a

B.P

PREMIER TEMOIN

CNI/PASS OU PC.

N°

Du

Dél a

B.P

DEUXIEME TEMOIN

CNI/PASS OU PC.

N°

Du

Dél a

B.P

1 - le

2 - à

3 - devant nous

4 - ont comparu publiquement à

5 -

6 - Profession

7 - Né le

8 - A

9 - Fils de

10 - Et de

11 - Domicilié à

12 -

13 - Autorisé à contracter mariage par

14 - ET

15 - Profession

16 - Née le

17 - A

18 - Fille de

19 - Et de

20 - Domiciliée à

21 -

22 - Autorisée à contracter mariage par

Lesquels ont déclaré sur notre interpellation : opter pour le régime de la .

..... De biens l'un après l'autre vouloir

se prendre pour époux et NOUS avons prononcé au nom de la LOI qu'ils

sont unis par le mariage en présence de :

TEMOINS : 23 -

24 -

SIGNATURES

EPOUX

EPOUSE

